

A GRENOBLE, CITOYENS ET HABITANTS À TOUT ÂGE



Grenoble

Ville Amie des Aînés depuis 06-2016 Grenoble (38) Fiche publiée le 13/03/2017

OBJECTIFS

Refonder la démocratie locale afin de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens grenoblois. Faire vivre le débat démocratique local via la mise en œuvre de nouveaux outils dédiés à la participation citoyenne.

PRATIOUE

Pour le budget participatif : Recueillir les idées des citoyens. Organiser une journée d'échange entre habitants (la ruche) pour pré sélectionner les projets à étudier. Mettre en place un débat pour présenter et sélectionner les projets. Étudier la faisabilité technique, juridique et financière des projets. Voter pour choisir les projets qui seront réalisés l'année suivante.

Coût : 22 000€ et 1ETP + 800 000 € de budget d'investissement pour la réalisation de projet

Pour le dispositif d'interpellation citoyenne: Déposer les pétitions. Recueillir des signatures. Présenter la pétition au conseil municipal.

Coût: 28 500 € et 1 ETP + 17 200 € pour la semaine de vote



UNE VILLE ENGAGEE POUR LA PARTICIPATION DE SES CITOYENS

L'objectif de la Ville de Grenoble est de faire vivre un esprit démocratique dans tous les champs de la politique municipale : consultation pour la future école du quartier, formation au budget municipal, mise en ligne des données relatives à la prospective scolaire, lancement d'une concertation sur les politiques culturelles, remise à plat du projet d'aménagement de l'Esplanade ou encore végétalisation de l'espace public. La Ville a la volonté d'associer les habitants aux décisions prises afin d'enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de projets nouveaux. La municipalité souhaite ainsi mener une politique d'activation citoyenne sur le long terme, afin d'accompagner les populations les plus éloignées vers un réinvestissement progressif de la vie publique. Le tissu associatif en constitue un relais très efficace.

C'est pourquoi la ville de Grenoble s'emploie à mettre en œuvre des espaces d'information, de formation et de débats pouvant prendre la forme d'instances renouvelées de participation citoyenne (Conseils Citoyens Indépendants, comités d'usagers etc.) ou de dispositifs permettant aux habitants d'influer sur les politiques municipales (budgets participatifs, fonds d'initiatives, droit d'interpellation et de votation

citoyenne etc.). Portés par le département Ville Solidaire et Citoyenne, deux outils seront ici plus particulièrement détaillés : le budget participatif et le dispositif d'interpellation et de votation citoyenne. Leur objectif ? Renforcer la citoyenneté des grenoblois en les replaçant au cœur de la vie de la cité et des politiques publiques avec la volonté de construire une ville pour tous.

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS ÉGALE-MENT ADOPTÉS PAR LES AÎNÉS

Bien que ces nouveaux dispositifs de démocratie locale s'adressent à tous les grenoblois et grenobloises dès 16 ans, y compris aux personnes d'origine étrangère, les 55 ans et plus ont su s'en saisir et y trouver leur place au même titre que tous les grenoblois(e)s.

En effet, la ville de Grenoble est attentive à ce que les personnes qui avancent en âge puissent investir l'espace public aux côtés d'autres générations, notamment en proposant des dispositifs et équipements ouverts à toutes et à tous. Il s'agit là d'un paramètre essentiel qui démontre que les aînés n'hésitent pas à se saisir des nouveaux dispositifs offerts par la ville de Grenoble, qui sont autant de possibilités d'influer sur la vie politique locale.

Leur objectif s'applique également aux aînés et converge pleinement avec l'esprit de la démarche « Ville amie des aînés » (VADA) à Grenoble. Dès le début, la municipalité a fait le choix de porter cette démarche au niveau de la ville afin de mettre en avant la citoyenneté des aînés, qui doit demeurer tout au long de la vie et ce indépendamment des aléas qui peuvent survenir au cours de l'avancée en âge. Les aînés jouent un rôle essentiel dans l'animation de la vie sociale locale et notamment du tissu associatif, comme en témoigne leur engagement dans les associations ou les Unions de quartier. L'engagement des grenoblois âgés dans ces dispositifs démontre qu'il est possible de bien-vieillir à Grenoble et qu'ils ont à cœur d'être force de proposition et de réflexion pour penser la place des citadins qui avancent en âge et construire la ville de demain.





UN BUDGET PARTICIPATIF POUR CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

Le budget participatif permet aux grenoblois de décider chaque année d'une partie du budget d'investissement de la ville. Les citoyens ont le pouvoir d'imaginer des projets pour leur ville puis de choisir ceux qui seront réalisés. Chacun peut donc soumettre un projet d'intérêt général sur la plateforme participative ou à l'accueil des Maisons des Habitants (MDH), qu'il viendra ensuite défendre lors de la « Ruche aux projets ». C'est lors de cette grande assemblée ouverte à tous que les citoyens présents échangent, débattent et sélectionnent les meilleurs projets. Après une étude de la faisabilité du projet et une consolidation technique par les services de la ville, chaque projet est ensuite soumis au vote des grenoblois(e)s. Il est possible de voter pendant 6 jours sur différents lieux répartis dans toute la ville. Les projets qui récoltent le plus de voix seront mis en œuvre l'année suivante. Pour qu'un maximum de personnes se sentent concernées, la ville de Grenoble a énormément communiqué autour de ce dispositif en développant une plateforme sur son site Internet (grenoble.fr), en menant des campagnes de communication en lien avec le dépôt des projets et la « Ruche aux projets » autour d'affichages, de cartes postales, de spots radios, d'écrans dynamiques dans les transports en commun mais aussi d'encarts dans la presse locale. Pendant la période de campagne, la ville a en plus, organisé une exposition présentant les projets sélectionnés au sein de l'Hôtel de Ville et des MDH.

UN DISPOSITIF POUR ETRE ACTEUR DANS SA VILLE





Le dispositif d'interpellation et de votation citoyenne permet d'insuffler une dose de démocratie directe dans la vie locale. Concrètement, il s'agit de donner la possibilité aux grenoblois de plus de 16 ans et aux associations dont le siège social se trouve à Grenoble, de faire évoluer l'action municipale via le lancement d'une pétition. Pour lancer une pétition, plusieurs critères doivent être réunit : 1° que son objet entre dans les compétences de la commune ; 2° qu'il soit légal ; 3° que sa formulation permette d'en faire une question qui sera soumise ultérieurement à votation. La diffusion de chaque pétition incombe à son porteur. Dès qu'une pétition atteint les 2 000 signatures, elle est alors débattue en Conseil municipal. La pétition peut ensuite soit être directement adoptée par le Conseil municipal, soit soumise au vote dans le cadre d'une votation citoyenne organisée annuellement. Préalablement à la votation, la ville met en œuvre différents espaces de débat sur son site Internet, à la télévision locale et par le biais d'une communication écrite. Par la suite, 10 bureaux de vote sont installés sur l'ensemble de la ville de Grenoble et ouverts pendant 6 jours. Si la proposition soumise au vote réunit 20 000 voix majoritaires, la ville s'engage à suivre le résultat de la votation. Au vu du caractère innovant et expérimental de ce dispositif, une année de réflexion en lien avec Sciences Po Grenoble a été nécessaire afin de pouvoir imaginer une mécanique viable et pertinente au regard des objectifs politiques de la ville.

Ces initiatives reflètent l'attention portée par la ville de Grenoble au fait que les dispositifs « classiques » c'est-à-dire non spécifiques aux personnes âgées, soient accessibles à l'ensemble de la population, y compris aux aînés.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Grenoble, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. contact@rfvaa.com